Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_112-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ**

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

---

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 23 juin 2026 qui leur a été adressée par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS ; Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN (à partir de la délibération N°CC-108/2026) ; Patrick POCARD (à partir de la délibération N°CC-115/2026) ; Kevin ARGENTIN ; Martine GOUEDO ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE (à partir de la délibération N°CC-118/2026) ; Maud GAVAUD ; Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Pascal MARCHAND donne pouvoir à Frédéric POULIZAC, Clarisse GUILMOTO donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillers communautaires absents :
Nellie JOLIVET ; Stéphane JAN.

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 58
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-108/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Votants : 53, 54 à partir de la délibérationN°CC-108/2026, 55 à partir de la délibération N°CC-115/2026, 56 à partir de la délibération N°CC-118/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

---

## OBJET : N°CC-112/2026 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ.

*Rapporteur : Christophe LAUNAY*

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_112-DE

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123-29,

Par délibération N°CC-077/2026 du 29 avril 2026, le conseil communautaire a désigné les 8 membres élus au conseil d'administration du CIAS suivants :

| Conseillers communautaires (8) | |
|---|---|
| Sophie COUTANT<br>(Évriguet) | Nellie JOLIVET<br>(Montertelot) |
| Edwige MESSAGER<br>(Forges-de-Lanouée) | Anita DUVAL<br>(Ploërmel) |
| Corinne PERRE<br>(Guégon) | Fabienne TANGUY<br>(Saint-Malo-des-Trois—Fontaines) |
| Odette MORIN<br>(Tréhorenteuc) | Lydia DENOUAL<br>(Val d'Oust) |

Vu que Madame Fabienne TANGUY a démissionné de sa qualité de membre du conseil d'administration du CIAS,

Il convient de pourvoir à la vacance de ce siège.

Un appel à candidature est effectué. Madame Mélinda HOUSSIN présente sa candidature..

Le scrutin est secret. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé aux opérations de vote selon les conditions règlementaires.

Chaque conseiller communautaire a déposé dans l'urne le bulletin de vote uniforme fourni par l'EPCI. Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du scrutin pour l'élection d'un membre au conseil d'administration du CIAS

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b – nombre de votants | 54 |
| c – nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) | 0 |
| d – nombre de suffrages exprimés (b - c - d) | 54 |
| e – majorité absolue | 28 |

| Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus | |
|---|---|---|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Mélinda HOUSSIN | 54 | Cinquante-quatre |

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260629-CC_20260629_112-DE

➢ Compte tenu de ces éléments :
- Madame Mélinda HOUSSIN est élue membre du centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*